



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis est par les présentes donné par la soussignée :

QUE :

Lors de l'assemblée régulière du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile qui sera tenue le lundi 8 mai 2023, à 19h00, au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile, les membres du conseil municipal auront à se prononcer sur les **demandes de dérogations mineures** ci-dessous énumérées :

- **Pour le lot 4 898 528 (301-303, rue Hardy)**

Cette demande a pour objet d'autoriser :

- De régulariser la construction d'une habitation unifamiliale jumelée avec une marge latérale de 3.84 mètres du côté sud et de 3.78 mètres du côté nord au lieu d'une marge latérale minimale de 4 mètres
- Le tout en vertu du Règlement de zonage # 07-2012, article 6.2.3.1 et de la grille des spécifications, section II, feuillet B-7 de la zone Rb-31

- **Pour le lot 4 897 333 (154, rang Ste-Anne)**

Cette demande a pour objet :

- D'autoriser une partie de l'agrandissement de la maison à 8.30 mètres de la ligne arrière au lieu de 9 mètres.
- Le tout en vertu du Règlement de zonage # 07-2012, de la grille des spécifications, section II, feuillet B-2 de la zone A-12

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette assemblée relativement aux demandes ci-dessus décrites.

DONNÉ à Saint-Basile, le 17 avril 2023

Stéphanie Readman
Directrice générale adjointe, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 337)

Je, soussignée, directrice générale adjointe, greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publiée l'avis ci-annexé en affichant deux copies, une à la porte de l'hôtel de Ville le 17 avril 2023 et une deuxième pour insertion sur le site Internet de la Ville de Saint-Basile le 17 avril 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17^e jour d'avril 2023.

Stéphanie Readman
Directrice générale adjointe, greffière